

RENOUVELLEMENT AU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE TELEASSISTANCE

Madame le Maire rappelle au Conseil que la Commune est adhérente, depuis 2003, à ce dispositif mis en place par le Conseil Général des Yvelines en partenariat avec les communes, dans le cadre de sa politique de soutien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le dispositif départemental de téléassistance existant, mis en place par le Département des Yvelines dans le cadre de sa politique de maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées,

Vu le courrier du 23 juin 2019 du Conseil Départemental des Yvelines concernant le marché de téléassistance avec la société VITARIS qui est renouvelé au 1^{er} juillet 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de renouveler son adhésion au dispositif de téléassistance pour la période 2019-2023.
- **AUTORISE** par conséquent Mme le Maire à signer la convention entre la Commune, le Département des Yvelines et la société attributaire du nouveau marché passé par le Conseil Départemental des Yvelines pour la gestion du dispositif départemental de téléassistance.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU SIAB

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Breuil (SIAB)

Vu le rapport annuel d'activités pour l'année 2018 du SIAB,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport d'activités du SIAB pour l'année 2018.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA CCCY

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les statuts de la CCCY

Vu le rapport annuel d'activités pour l'année 2018 de la CCCY

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport d'activités de la CCCY pour l'année 2018.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES « Déchets Ménagers » 2018 DE LA CCCY

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les statuts de la CCCY

Vu le rapport annuel d'activités « Déchets Ménagers » pour l'année 2018 de la CCCY

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport d'activités « Déchets Ménagers » de la CCCY pour l'année 2018.

QUESTIONS DIVERSES :

- DATES A RETENIR :

Prochain conseil : 5 novembre 2019

Fête du village : 14 septembre 2019

Cérémonie et accueil des nouveaux habitants : 11 novembre 2019

Fête de Noël : 13 décembre 2019

Vœux du Maire : 10 janvier 2020

Repas des Anciens : 12 janvier 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H35.

